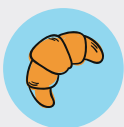


LA CARTE C'ZAM

La carte qui facilite la vie
des parents et des enfants



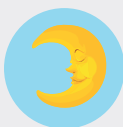
Matin



Repas



Soir



**ALAE
mercredi**



ALAE | Restauration scolaire

Qu'est-ce que la carte C'ZAM ?

C'ZAM est une carte qui permet d'enregistrer la présence de vos enfants aux activités ALAE et à la restauration scolaire. Elle est attribuée aux enfants scolarisés dans les écoles des communes du Muretain Agglo. Cette carte est nominative et personnelle. Chaque enfant possède sa propre carte.

www.agglo-muretain.fr

Comment se procurer la carte ?

Cette carte est gratuite. Pour vous la procurer, vous devez remplir le dossier unique d'inscription (à retirer sur l'ALAE ou à télécharger sur www.agglo-muretain.fr), puis le retourner au Directeur de l'ALAE qui vous remettra la carte. Votre enfant conserve cette carte jusqu'à la fin du CM2. Elle doit être restituée lorsque votre enfant quitte l'école primaire.

Comment fonctionne la carte ?

Chaque matin, votre enfant présente sa carte devant la borne à l'entrée de l'école. Il sélectionne les activités ou prestations choisies pour la journée (accueil matin et/ou soir, restauration scolaire, mercredi). Cet enregistrement se fait sous la surveillance des animateurs. Si votre enfant badge deux fois le même jour, il n'y a aucune incidence car, la carte ne peut être enregistrée qu'une seule fois dans la journée.

Comment payer ?

Une facture vous est adressée chaque mois. Elle détaille toutes les activités suivies par votre enfant.

VOUS AVEZ LA POSSIBILITÉ DE RÉGLER SOIT :

- **par prélèvement automatique**
(formulaire à télécharger sur www.agglo-muretain.fr)
- **par internet sur www.agglo-muretain.fr**
(lien sur la page d'accueil "Portail Familles")
- **par chèque**
(libeller le chèque à l'ordre du "régisseur recettes Muretain agglo" et joindre le coupon détachable présent sur la facture)
 - à adresser au Muretain agglo
8 bis, avenue Vincent Auriol, CS 40029
31601 Muret Cedex
 - ou à déposer dans la boîte aux lettres du Muretain agglo située sur votre Mairie.
- **par chèque, espèce ou carte bancaire**
(libeller le chèque à l'ordre du "régisseur recettes Muretain agglo" et joindre le coupon détachable présent sur la facture)
 - à l'accueil de l'hôtel communautaire :
8 bis, avenue Vincent Auriol, à Muret
du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

- Si votre enfant a oublié sa carte, veuillez le signaler à l'animateur sur place qui enregistrera la présence manuellement.
- En cas de perte, de vol ou détérioration, veuillez prévenir le Directeur de l'ALAE de l'école. La carte sera bloquée. Une nouvelle carte sera remise à l'enfant et facturée au tarif en vigueur.

Renseignements :

- Auprès du Directeur de l'ALAE
- Par mail czam@agglo-muretain.fr
- Par Téléphone au 05 34 46 30 30

ou au Muretain agglo : 8 bis, av. Vincent Auriol à Muret